Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	COUVE Georges SAINT-ETIENNE-DE-CARLAT
Numéro du lot	fd15-226
COMMUNE(S)	SAINT-ETIENNE-DE-CARLAT
Massif chevreuil	Carladès
Massif cerf	UG Monts du Cantal

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	COUVE Georges
Qualité	Détenteur de droit de chasse
Adresse	Escazeaux, 15130 SAINT-ETIENNE-DE-CARLAT
Téléphone (fixe et portable)	04.71.62.41.89.
Courriel	fd15-226@nomail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 5.00	Surface Totale: 76.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2017 / 2018

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente					1		
Réalisation année précédente					1		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)					Stabilité		
Attribution théorique					0		
DEMANDE 2017 / 2018					1		

Fait le mardi 7 mars 2017 à SAINT-ETIENNE-DE-CARLAT Signature